

Instructeur Canyon

L'instructeur met en place les formations fédérales, dans sa région et pour le compte de la ligue dont il dépend. C'est lui qui forme les personnes qui encadrent en club : initiateur et moniteur Canyon. A la demande des clubs de sa région, il peut valider tous les passeports excepté le rouge.

Un calendrier régional des sessions est proposé pour couvrir la demande en formation.

Objectif :

Former des formateurs capables d'intervenir dans l'organisation et l'encadrement des formations fédérales d'initiateur et moniteur.

Durée de la formation :

4 jours soit 28 heures

Lieu :

Le lieu est fixé par le département formation.

Public concerné :

Moniteur fédéral Canyon ou titulaire d'un diplôme professionnel autorisant l'enseignement du canyonisme (BEES option Escalade ou DEJEPS mention Canyonisme ou DE Guide de Haute Montagne...) investi dans la vie fédérale et proposé par sa ligue (Instructeur stagiaire) : voir ci-dessous

Pré-requis :

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues sont les suivantes :

- Être titulaire du diplôme de moniteur canyon FFME depuis deux saisons au minimum, et le cas échéant, être à jour du recyclage de ce diplôme, ou titulaire d'un diplôme professionnel autorisant l'enseignement du canyonisme à jour de son recyclage professionnel.
- Justifier d'une expérience de formateur fédéral en canyonisme : co-encadrement et organisation d'un cursus de formation comportant à minima un stage diplômant (dans les 2 années précédant le stage instructeur pour les Moniteurs Fédéraux, et d'une expérience de formation fédérale (modules / passeports) pour les titulaires d'un diplôme professionnel

- Justifier de son investissement dans la vie fédérale de l'activité au niveau régional.
- Le stagiaire devra fournir au département Formation un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois. Les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, se verront refuser l'accès à la formation et au diplôme.

Information complémentaire :

Période de validité : 4 ans

Modalité d'inscription :

Les candidatures sont à faire auprès de votre ligue.

[Télécharger le règlement](#)

Personnes en situation de handicap :

La formation peut être adaptée aux personnes en situation de handicap. Consultez la [fiche informative relative à l'accueil des PSH](#)

Contact /référent FFME : Aurélie Martin / a.martin@occitanie.ffme.fr